

Session des 30-31 mai & 1^{er} juin 2012

Point 4 de l'ordre du jour

Rapporteur : Marcel GRIGNARD

CFDT

Approbation des comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2011

Confédération Française Démocratique du Travail

4, boulevard de la Villette 75955 Paris cedex 19

Tél : 01 42 03 80 00 - fax : 01 42 03 81 44

www.cfdt.fr confederation@cfdt.fr

Sommaire

	Page
Certification des Commissaires aux comptes	3
États financiers consolidés	5
1 Bilan consolidé	5
2 Compte de résultat consolidé	6
3 Tableau des flux de trésorerie	7
4 Variation des fonds propres	8
5 Faits majeurs	9
5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	9
5.2 Premiers comptes consolidés de la Confédération	9
5.3 Organisation du Congrès Cfdt	9
6 Liste des entités de l'ensemble	10
6.1 Liste des entités consolidées	10
7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	11
7.1 Référentiel comptable	11
7.2 Modalités de consolidation	11
7.3 Méthodes et règles d'évaluation	12
8 Information sur les comptes du bilan et du compte de résultats et sur leurs variations	16
8.1 Immobilisations incorporelles	16
8.2 Immobilisations corporelles	17
8.3 Immobilisations financières	18
8.4 Stocks et en-cours	19
8.5 Ventilation des créances par échéance	20
8.6 Dépréciation de l'actif circulant	20
8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	20
8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	20
8.9 Fonds dédiés	21
8.10 Provisions pour risques et charges	21
8.11 Impôts différés	22
8.12 Emprunts et dettes financières	22
8.13 Variation des emprunts et dettes financières	22
8.14 Autres passifs	23
8.15 Engagements hors bilan	23
8.16 Tableau des ressources	24
8.17 Charges d'exploitation	25
8.18 Autres produits d'exploitation	26
8.19 Résultat financier	27
8.20 Résultat exceptionnel	27
8.21 Impôts	28
8.22 Effectif	28
9 Autres informations	29
9.1 Évènements postérieurs à la clôture	29
9.2 Dirigeants	29
9.3 Liste des organismes paritaires	29

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€)

Ernst & Young et Autres
1/2, Place des Saisons
92400 Courbevoie- Paris- La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux membres du Conseil National,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau National, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Bureau National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 7.3.4 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits en note 7.3.9. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

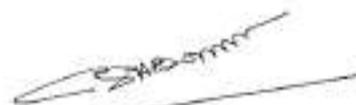
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mai 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Sabouret

Ernst & Young et Autres



Isabelle Tracq-Sengeissen

1. Bilan consolidé

Actif	Note n°	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé		299 771	292 303
Immobilisations incorporelles	8.1	1 192	584
Immobilisations corporelles	8.2	84 060	84 268
Immobilisations financières	8.3	214 519	207 450
Actif circulant		54 766	61 523
Stocks et en-cours	8.4	485	337
Clients et comptes rattachés	8.5-8.6	1 486	1 781
Autres créances et comptes de régularisation	8.5-8.6	13 923	18 775
Valeurs mobilières de placement	8.7	32 747	25 695
Disponibilités	8.7	6 126	14 934
Total de l'actif		354 538	353 826

Passif	Note n°	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres		313 089	309 767
Réserves	4	305 418	301 364
Réserves consolidées	4	4 336	5 023
Résultat consolidé	4	3 335	3 380
Fonds dédiés	8.9	615	515
Provisions pour risques et charges	8.10	11 681	11 996
Dettes		29 152	31 548
Emprunts et dettes financières	8.12	610	585
Fournisseurs et comptes rattachés	8.14	3 425	1 994
Autres dettes et comptes de régularisation	8.14	25 118	28 969
Total du passif		354 538	353 826

2 Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	31/12/2011	31/12/2010
Cotisations	8.16	21 752	21 045
Subventions contributions	8.16	16 455	16 557
Autres produits d'exploitation	8.18	14 566	15 182
Total des produits d'exploitation		52 773	52 784
Achats consommés	8.17	(2 694)	(2 648)
Charges externes	8.17	(14 974)	(15 560)
Charges de personnel	8.17	(14 806)	(14 758)
Impôts et taxes	8.17	(2 109)	(1 616)
Autres charges d'exploitation	8.17	(7 958)	(6 743)
Dotations aux amortissements et aux provisions	8.17	(8 473)	(8 454)
Total des charges d'exploitation		(51 014)	(49 779)
Résultat d'exploitation		1 759	3 005
Charges et produits financiers	8.19	1 029	1 432
Résultat courant des entreprises intégrées		2 788	4 437
Charges et produits exceptionnels	8.20	694	(942)
Impôts	8.21	(47)	(45)
Résultat net des entités intégrées		3 435	3 450
Report ressources non utilisées		241	244
Engagements à réaliser		(341)	(314)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 335	3 380
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net de l'ensemble confédéral		3 335	3 380

3 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - K€			Montants au 31/12/2011	Montants au 31/12/2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION	OPERATIONS D'EXPLOITATION			
	RESULTAT NET DES ENTREPRISE INTEGREES		3 335	3 380
	Dotations aux Amortissements et provisions		14 820	9 194
	Reprises des Amortissements et provisions		(2 225)	(1 993)
	Plus et moins values de cession		0	(553)
	Autres opérations non monétaires			270
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			15 930	10 298
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation nette exploitation		2 151	(814)
	Var° de stock		(148)	(13)
	Var° des Créances d'exploit°		190	(580)
	Var° des Dettes d'exploit°		2 109	(221)
	Variation nette hors exploitation		(18)	2 800
	Var° des créances hors exploitation		3 222	(348)
	Var° des dettes hors exploitation		(3 732)	2 918
Charges et produits constatés d'avance		493	230	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			2 133	1 986
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			18 063	12 284
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	Décaisst / acquisition immos incorporelles		(870)	(439)
	Décaisst / acquisition immos corporelles		(5 730)	(553)
	Encaisst / cession d'immos corp et incorp		4	0
	Décaisst / acquisition immos financières		(14 883)	(6 480)
	Encaisst / cession immos financières		1 568	130
	Trésorerie Nette sur Acquisition.Cession de Filiales		(27)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			(19 938)	(7 342)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	OPERATIONS DE FINANCEMENT			
	Variation des fonds dédiés		100	70
	Encaissements provenant d'emprunts		11	28
	Remboursement d'emprunts		(29)	(1 191)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			81	(1 094)
VARIATION DE TRESORERIE			(1 793)	3 848
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)		31/12/2010	40 620	36 818
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)		31/12/2011	38 827	40 620

4 Variation des Fonds Propres

Montants en K€	Réserves	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des Fonds Propres
Solde au 31/12/2009	296 066	5 157	5 163		306 386
Affectation du résultat N-1	5 163		(5 163)		
Résultat de l'exercice 2010			3 380		3 380
Autres	134	(134)			-
Solde au 31/12/2010	301 364	5 023	3 380	0	309 767
Affectation du résultat N-1	4 054	(674)	(3 380)		
Résultat de l'exercice			3 335		3 335
Autres		(13)			(13)
Solde au 31/12/2011	305 418	4 336	3 335	0	313 089

La charte financière qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations soient attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 8.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

5 Faits majeurs

5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

*La Confédération CFDT, entité consolidante, a présenté ses premiers comptes sociaux certifiés au 31/12/2009.

L'exercice 2009 a été le premier exercice d'application du règlement comptable n°2009-10, issu de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et du décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009.

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

5.2 Premiers comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

Les modalités d'application de l'article du Code du travail sont définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales, annexe du règlement n° 2009-10.

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

5.3 Organisation du Congrès CFDT

Conformément aux règles statutaires de la CFDT, un congrès des organisations affiliées à la CFDT se tient tous les quatre ans et le dernier s'est déroulé à Tours en 2010.

De même, il est d'usage d'anticiper sur des campagnes nationales telles que les élections aux Prud'hommes.

Conformément au règlement comptable des organisations syndicales, une réserve affectée (« événements récurrents pluriannuels ») est dotée dans les comptes de la Confédération.

Lors de l'affectation du résultat 2011 en 2012, la décision sera prise de doter un montant sur cette réserve pour contribuer au financement de ces événements.

6 Liste des entités de l'ensemble

6.1 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Confédération	784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Entité consolidante	Entité consolidante	Entité consolidante
Association AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
Association ASSECO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
GIE BELLEVILLE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
Association BIERVILLE	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	N/A *
Association CARIS	423 649 938	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
Association CELIDE	424 318 368	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
Domaine de Bierville EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
SCI FLANDRE-JAURES	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
Association Institut Belleville	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
Association IRIS	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
Association ISEFOJ	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	N/A *
SCI LOIRE-JAURES	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE CFDT PRESSE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%
SCI REBUFFAT	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	100%	100%
GIE VILLETTE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	100%	100%

(*) Il n'y a pas d'intérêt minoritaire dans les associations contrôlées à 100% par la Confédération Cfdt. Les réserves de ces entités sont intégrées dans les réserves consolidées.

7 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

7.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

7.2 Modalités de consolidation

7.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

7.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

7.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

7.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

7.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N / A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	7.3.10
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

7.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

7.3.2.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans

Les autres immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

7.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Il est à noter que dans les comptes sociaux 2009, les immobilisations corporelles figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1^{er} janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

7.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2009 à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

7.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

7.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

7.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1^{er} janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

7.3.8 Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

7.3.9 Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour charges financières et de litiges.

7.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette soit mis à disposition à la confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite,

- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de : 4,60% (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations est de : 1,90% par an.

7.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8 Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

8.1 Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2010	Augment.	Diminut.	31/12/2011
Valeurs brutes				
Concessions, brevets, marques	2 396	391	735	2 053
Autres immobilisations incorporelles	216	479		695
Total	2 612	870	735	2 748
Amortissements				
Concessions, brevets, marques	2 028	262	735	1 556
Autres immobilisations incorporelles				
Total	2 028	262	735	1 556
Valeurs nettes				
Concessions, brevets, marques	368	129		497
Autres immobilisations incorporelles	216	479		695
Total	584	608		1 192

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux logiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

La confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gessy » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

8.2 Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2010	Augment.	Diminut.	Autres mouve- ments	31/12/2011
Valeurs brutes					
Terrains	20 255				20 255
Terrains en crédit-bail					
Constructions	88 000	1 039	7		89 032
Constructions en crédit-bail					
Installations techniques, mat. & out.	722	86			808
Instal, mat. & out. en crédit-bail					
Autres immobilisations corporelles	2 592	412	1 218		1 786
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	893	4 255			5 147
Avances et acomptes		317			317
Total	112 461	6 110	1 225		117 345
Amortissements					
Terrains					
Terrains en crédit-bail					
Constructions	25 648	6 003	3		31 648
Constructions en crédit-bail					
Installations techniques, mat. & out.	530	56		1	588
Instal, mat. & out. en crédit-bail					
Autres immobilisations corporelles	2 014	253	1 218	0	1 049
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total	28 192	6 313	1 221	1	33 285
Valeurs nettes					
Terrains	20 255				20 255
Terrains en crédit-bail					
Constructions	62 352	(4 964)	4		57 384
Constructions en crédit-bail					
Installations techniques, mat. & out.	191	30		(1)	220
Instal, mat. & out. en crédit-bail					
Autres immobilisations corporelles	577	159		(0)	736
Autres immo. corp. en crédit-bail					
Immobilisations corporelles en cours	893	4 255			5 147
Avances et acomptes		317			317
Total	84 268	(203)	4	(1)	84 060

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville.

Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 3 SCI.

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux.
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : Gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements

Les travaux en cours correspondent à des extensions d'immeuble, notamment de l'immeuble au 4 boulevard de la Villette (travaux achevés en janvier 2012).

8.3 Immobilisations financières

Montants en K€	31/12/2010	Augment.	Diminut.	31/12/2011
Valeurs brutes				
Titres de participations (1)	490	27		517
Prêts	2 180	750	325	2 605
Autres immobilisations financières	205 862	48 395	35 443	218 814
Total	208 532	49 172	35 768	221 936
Provisions pour dépréciation				
Titres de participations (1)		286		286
Prêts	38			38
Autres immobilisations financières	1 044	6 049		7 093
Total	1 082	6 335		7 417
Valeurs nettes				
Titres de participations (1)	490	(259)		231
Prêts	2 142	750	325	2 568
Autres immobilisations financières	204 818	42 346	35 443	211 720
Total	207 450	42 837	35 768	214 519

Le poste "Titres immobilisés de l'activité du portefeuille" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Leur valeur de marché est établie à 235 842 k€ au 31/12/2011, pour une valeur brute à la clôture de 218 817 k€, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée au 31 décembre 2011 à hauteur de 7 093 k€, ramenant la valeur nette de ces titres à 211 724 k€.

(1) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidées	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2010	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2011	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	390	27		417	4 962		2,60%
Autres titres		100			100	NC	NC	NC
Total		490	27		517	4 962		

Ces entités ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

8.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en K€	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Valeurs brutes			
Matières premières	83	(14)	68
Marchandises	283	144	427
Total	366	130	496
Provisions pour dépréciation			
Matières premières			
Marchandises	29	(18)	11
Total	29	(18)	11
Valeurs nettes			
Matières premières	83	(14)	68
Marchandises	254	162	416
Total	337	148	485

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT Presse et représentent du matériel syndical, des brochures ou des ouvrages destinés au réseau CFDT.

8.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 510	1 510		24	1 486
Avances et acomptes sur commandes	254	254			254
Autres créances	13 121	13 121		62	13 060
Charges constatées d'avance	610	610			610
Total	15 495	15 495		86	15 409

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 2 756 k€ et des cotisations collectées sur 2011 et à encaisser des syndicats en 2012 pour un montant de 7 207 k€. Les créances des trois SCI, notamment les appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles s'élèvent à 1 595 k€.

8.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciations	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Stocks	29	3	21	11
Créances	163	17	94	86
Total	192	20	115	97

8.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 38 873 k€, proviennent principalement de la Confédération.

8.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFTD

Au 31 décembre 2011, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent comme suit :

Libellé	Solde à l'ouverture	Augment.	Dimin.	Solde à la clôture
Fonds syndicaux				
Réserves générales	158 262	1 294	114	159 442
Réserve Caisse Nationale d'Action Syndicale	137 903	3 535	294	141 144
Autres réserves affectées	2 999	84		3 083
Réserve évènements pluriannuels	2 200	550	1 000	1 750
Autres fonds syndicaux				
Résultat de l'exercice N-1	3 380		3 380	0
Résultat de l'exercice		3 335		3 335
Réserves consolidées	5 023		687	4 336
Total	309 767	8 798	5 475	313 090

Le poste "Réserves affectées" correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT. En effet, la charte de la cotisation CFDT dispose que les cotisations, versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la confédération a mis en réserve 2.200 k€ au 31 décembre 2010, majorés d'un montant de 550 k€ décidé lors de l'affectation du résultat 2010 en 2011. Il est à noter qu'un montant de 1.000 k€ a été repris sur cette réserve en 2011 afin de couvrir les coûts du Congrès Cfdt qui s'est déroulé en juin 2010

8.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Ressources en k€	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	1 004	515	242	341	614

8.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2010	Variation périmètre	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	31/12/2011
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 352		207			2 559
Provisions pour engagements sur placements portefeuille valeurs	970		19	247		743
Provisions pour litiges & autres	119			65		64
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	8 555		1 693	1 933		8 315
Total	11 996		1 919	2 245		11 681

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour charges financières :

- Engagement de reversement de fonds confiés à la Confédération par les organisations CFDT en fonction de leur valeur de marché au jour de leur restitution.

8.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

Les valeurs d'actifs représentées par les déficits fiscaux reportables d'une entité fiscalisée ne sont pas constatées dans les comptes consolidés, leur imputation sur des excédents futurs n'étant pas envisagée sur les prochaines années.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2011	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dettes financières diverses	575	564	466	97	
Total emprunts et dettes financières diverses	575	564	466	97	
Concours bancaires courants	10	46	46		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	10	46	46		
Total emprunts et dettes financières	585	610	512	97	

8.13 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	31/12/2010	Augment.	Diminut.	31/12/2011
Dettes financières diverses	575	11	22	564
Total emprunts et dettes financières diverses	575	11	22	564
Concours bancaires courants	10	36		46
Total concours bancaires courants et intérêts courus	10	36		46
Total emprunts et dettes financières	585	47	22	610

8.14 Autres passifs

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2011	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	1 994	3 425	3 425	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	46	425	425	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande	17	10	10	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 738	3 438	3 438	-	-
Comptes-courants créditeurs	46	-	-	-	-
Dettes diverses	25 851	20 529	10 762	-	9 766
Produits constatés d'avance	271	716	716	-	-
Total autres passifs à court terme	30 963	28 543	18 776	-	9 766

*Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations –SCPVC- (Confédération) début 2012 et dues aux organisations Cfdt (5 934 K€) ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2011 qui s'élève, pour mémoire, à 80 089 K€.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser (2 583 K€) et les trois SCI ont inscrit des charges à payer, particulièrement à répartir sur leurs locataires (1 762 K€).

*Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 9 766 K€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

8.15 Engagements hors bilan

*La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 105 K€ et 956 K€, des prêts accordés par des banques à deux entités tierces, à échéance des 5 mai 2015 et 6 mars 2016.

*Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération pour un total de 11.000 k€.

Un montant total de 7.588 K€ ayant été libéré, demeure une partie non libérée de ces engagements à hauteur de 3.412 K€ que peut appeler progressivement le gérant des fonds.

8.16 Tableau des ressources

8.16.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL - en k€	31/12/2011	31/12/2010
Cotisation reçues (1)	21 752	21 045
(+) Subventions-contributions reçues (2)	16 455	16 557
<i>dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)</i>	<i>(6 466)</i>	<i>(5 991)</i>
(+) Autres produits d'exploitation perçus (3)	14 566	15 182
Total des Ressources	52 773	52 784
Produits financiers perçus	7 365	2 052
Total	60 138	54 836

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (21 752 K€).

(1) Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 80 089K€ pour l'exercice 2011.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » (16 455 K€) n'est pertinente que si l'on tient compte de 6 466 K€ de reversements issus de subventions reçues, ramenant le montant des ressources nettes de subventions à 9 989€.

(3) Voir paragraphe 8.18 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

8.16.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par une Charte régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

8.16.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2011, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

8.16.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 28 en 2011. Ces personnels sont issus essentiellement des entreprises et fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 207 K€ pour l'exercice 2011.

8.17 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Achats consommés en k€	31/12/2011	31/12/2010
Charges communes AGI	410	405
Centre de formation Bierville	875	948
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 230	1 155
Achats consommés du GIE Vilette	91	84
Autres achats consommés	88	57
Total	2 694	2 649

Charges externes en k€	31/12/2011	31/12/2010
Charges communes AGI	1 378	1 235
Centre de formation Bierville	234	255
Coûts des charges SCI	866	752
Intermédiaires Associations Iris et Isefoj (cf. études)	343	91
Achats et charges GIE Belleville et Vilette (cf. contrats Gie Vilette)	3 013	2 269
Achats et charges GIE CFDT Presse (cf. Congrès en 2010)	2 780	4 974
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	6 275	5 840
Autres charges externes	85	60
Total	14 974	15 476

Frais de personnel en k€	31/12/2011	31/12/2010
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Vilette	14 328	14 220
Autres charges de personnel Confédération	478	537
Autres frais de personnel	0	1
Total	14 806	14 758

Impôts & taxes en k€	31/12/2011	31/12/2010
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 064	850
Taxes des 3 SCI	274	165
Taxes diverses Confédération	601	493
Autres taxes GIE Villette	143	70
Autres impôts et taxes	27	38
Total	2 109	1 616

Autres charges d'exploitation en k€	31/12/2011	31/12/2010
Reversement subventions aux organisations (« autres charges ») :		
- Confédération (& Fonds d'organisation = 536 k€)	6 630	5 966
- Isefoj	372	408
Charges de gestion association Asseco	29	35
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	644	249
Charges communes AGI	72	71
Autres charges d'exploitation (Gie(s) & associations)	211	14
Total	7 958	6 743

Dotations aux amortissements & provisions en k€	31/12/2011	31/12/2010
Centre de formation Bierville	434	432
Amortissements des SCI	1 205	1 205
Amortissements GIE Villette	143	363
Amortissements Confédération	4 529	4 820
Provisions Confédération	2 132	1 616
Autres dotations aux amortissements et provisions	30	18
Total	8 473	8 454

8.18 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2010
Autres produits (loyers Confédération et SCI, facturation Agi, ventes et publicité Gie Cfdt-Presse, prestations centre de Bierville...)	12 058	12 964
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	2 254	1 815
Transferts de charges d'exploitation	254	403
Total	14 566	15 182

8.19 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2010
Produits financiers		
Revenus des créances et VMP	385	608
Reprises sur provisions et transferts de charges		178
Produits nets sur cessions de Titres immobilisés	6 978	1 078
Autres produits financiers	1	188
Total	7 365	2 052
Charges financières		
Dotations aux provisions	6 335	593
Intérêts et charges assimilées	0	27
Total	6 335	620
Résultat financier	1 029	1 432

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins Value latentes).

8.20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2011	31/12/2010
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)	654	27
Net de produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs	12	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	4	0
Autres produits exceptionnels	20	
Reprises de provisions exceptionnelles	85	
Total	775	27
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4	250
Net de charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs		47
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	4	525
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier	42	
Dotations exceptionnelles aux amortissements. et aux provisions	31	147
Total	81	969
Résultat exceptionnel	694	(942)

(1) Régularisation sur cotisations 2009 et années antérieures – Ajustement de soldes sur portefeuille de placements.

8.21 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Impôt exigible sur cessions de titres	(47)	(45)
Impôts	(47)	(45)

8.22 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectif moyen	31/12/2011	31/12/2010
Cadres et équivalents	165	151
Employés	111	112
Total	276	263

9 Autres informations

9.1 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

9.2 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-2 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

9.3 Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRC ARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
FORMATION PROFESSIONNELLE	FONGEFOR	Association de gestion du fonds national de gestion paritaire de la formation professionnelle continue
	UNIFORMATION	Organisme paritaire collecteur agréé
	AGEFOS PME	Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises
	OPCA PL	Organisme paritaire collecteur agréé
	OPCALIA	Organisme paritaire collecteur agréé
EMPLOI	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC / POLE EMPLOI	Union nationale inter pro pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
LOGEMENT	UESL	Union des entreprises et des salariés pour le logement
DIALOGUE SOCIAL	ADSA	Association paritaire inter pro nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
ETUDES	IRES	Institut de recherches économiques et sociales